

MISES À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES N° 6 « INTÉGRATION D'UNE NOUVELLE DESTINATION AUTORISÉE AU SEIN DE LA ZONE UG5 » ET N°8 « CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE » DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU PALAIS-SUR-VIENNE.

DATES DES MISES À DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole informe les personnes intéressées que deux mises à disposition du public portant sur les modifications simplifiées n°6 et n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) du Palais-sur-Vienne se dérouleront du vendredi 10 octobre 2025 au mercredi 12 novembre 2025 inclus.

LIEU DES MISES À DISPOSITION DU PUBLIC

Les projets de modifications simplifiées n°6 et n°8 du PLU du Palais-sur-Vienne ainsi que des registres correspondant à chacune des procédures où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront déposés en mairie du Palais-sur-Vienne, 20, rue Jules Ferry 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 09h30 à 12h00 ; et au siège de Limoges Métropole, situé au 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces des projets seront également disponibles sur les sites internet de la commune du Palais-sur-Vienne et de Limoges Métropole.

PUBLICITÉ

Avis affiché en mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune du Palais-sur-Vienne :
<https://www.lepalaisurvienna.fr>

- Site internet de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DES MISES À DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption de délibérations par Limoges Métropole sur les résultats des mises à disposition du public approuvant les modifications simplifiées n°6 et n°8 du PLU du Palais-sur-Vienne.